



Assemblée générale

13 décembre 1988

## **Discours de Yasser Arafat, prononcé à Genève**

Le Président (parle en espagnol) : Compte tenu de la demande de l'Organisation de libération de la Palestine tendant à ce que le Président du Comité exécutif de cette organisation participe au débat sur le point 37 de l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale ; compte tenu de l'avis du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies et de la procédure adoptée par l'Assemblée générale à sa 2282e séance, tenue le 13 novembre 1974, j'invite M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, à prendre la parole devant l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour.

Le Président (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Je l'invite maintenant à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. ARAFAT (parle en arabe) : Il ne m'est jamais venu à l'esprit que ma deuxième rencontre avec cette Assemblée depuis 1974 aurait lieu dans la ville hospitalière de Genève. J'avais pensé que les nouvelles positions politiques adoptées par notre peuple palestinien au cours de la réunion d'Alger du Conseil national palestinien (CNP), qui ont toutes été rendues publiques et qui ont toutes été bien accueillies au niveau international, rendaient nécessaire mon déplacement au siège de l'Organisation mondiale à New York pour informer l'Assemblée de nos résolutions et de nos conceptions sur la question de la paix dans notre patrie, telles qu'elles ont été formulées par notre Conseil national palestinien, la plus haute autorité législative du corps politique palestinien.

Par conséquent, ma rencontre ici avec vous aujourd'hui, à Genève, à la suite d'une décision arbitraire des États-Unis qui m'a empêché de me rendre à l'Assemblée à New York, est une source de fierté et de bonheur. Je suis fier d'être avec vous et parmi vous. Être à l'Assemblée générale, c'est être dans le premier forum mondial pour les questions de justice et de paix dans le monde. Je suis heureux parce que je suis à Genève, où la justice et la neutralité sont un guide et une constitution dans un monde où l'arrogance du pouvoir pousse certains à perdre le sens de la neutralité et de la justice. La résolution adoptée par votre auguste Assemblée, avec 154 nations membres votant pour déplacer la session ici, n'était pas une victoire sur la décision des États-Unis, mais un triomphe sans précédent de l'unanimité internationale en faveur de la justice et de la paix. C'était un référendum sans précédent et une preuve positive que la conscience de l'humanité a pris à cœur la juste cause de notre peuple.

Notre peuple palestinien n'oubliera jamais la position que cette auguste Assemblée et ces États amis ont prise du côté du droit et de la justice pour défendre les valeurs et les principes mêmes pour lesquels les Nations Unies ont été créées. Cette position sera à jamais une source de foi et d'assurance pour tous les peuples qui souffrent de l'injustice, de l'oppression et de l'occupation, et qui, comme notre peuple palestinien, luttent pour la liberté, la dignité et la survie.

À tous les États, forces, organisations internationales et personnalités mondiales qui ont soutenu notre peuple et appuyé ses droits nationaux, en particulier nos amis de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine, des pays socialistes, des États non alignés, des États islamiques, des États africains, des États asiatiques, des États d'Amérique latine et de tous les autres États amis, j'adresse nos plus sincères remerciements. Je remercie également les États d'Europe occidentale et le Japon pour leurs dernières prises de position à l'égard de notre peuple et les invite à prendre de nouvelles mesures pour mettre en œuvre leurs

résolutions de manière positive afin d'ouvrir la voie à la paix et à un règlement juste dans notre région, le Moyen-Orient.

Je réitère notre solidarité et notre soutien aux mouvements de libération de la Namibie et de l'Afrique du Sud dans leur lutte, ainsi que notre soutien aux États africains de première ligne contre l'agression du régime sud-africain.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux États amis qui ont pris l'initiative de nous soutenir, d'approuver nos résolutions du Conseil national palestinien et de reconnaître l'État de Palestine.

Et je ne manquerai pas cette occasion de remercier chaleureusement Son Excellence le Secrétaire Général, M. Javier Perez de Cuellar, et ses assistants pour leurs efforts inlassables pour réaliser les aspirations de l'humanité après la détente internationale et la résolution de ses problèmes, particulièrement en ce qui concerne la cause de la Palestine. J'adresse également mes remerciements et mon appréciation au Président et aux autres membres du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour leurs efforts en faveur de la cause de notre peuple. Je salue également le Comité des Neuf des nations non-alignées sur la question palestinienne pour toutes leurs contributions constructives à la cause de notre peuple.

À vous, Monsieur, j'adresse mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée. J'ai toute confiance en votre sagesse et votre perspicacité. Je félicite également votre prédécesseur pour son habileté à diriger les travaux de la session précédente. Enfin, j'adresse mes salutations chaleureuses et mes remerciements au gouvernement et au peuple suisses pour avoir rendu cette réunion possible et pour toutes les excellentes installations qu'ils ont fournies.

Il y a quatorze ans, le 13 novembre 1974, j'ai reçu une gracieuse invitation de votre part pour informer cette auguste Assemblée de la cause de notre peuple palestinien. Alors que je me tiens parmi vous aujourd'hui, après toutes ces années mouvementées, je constate que de nouveaux peuples ont pris place parmi vous, couronnant ainsi leurs victoires dans leurs luttes pour la liberté et l'indépendance. Aux représentants de ces peuples, je présente les chaleureuses félicitations de notre propre peuple et je déclare que je reviens vers vous avec une voix plus forte, une détermination plus résolue et une plus grande confiance pour réitérer ma conviction que notre lutte portera ses fruits et que l'État de Palestine, que nous avons proclamé lors de notre Conseil national palestinien, prendra sa place parmi vous pour se joindre à vous dans la consolidation de la Charte de cette Organisation et de la Déclaration universelle des droits de l'homme en mettant fin aux tragédies qui assaillent l'humanité et en défendant les principes du droit, de la justice, de la paix et de la liberté pour tous.

Il y a quatorze ans, lorsque vos voix ont résonné dans la salle de l'Assemblée générale : "Oui à la Palestine et au peuple de Palestine ! Oui à l'Organisation de libération de la Palestine ! Oui aux droits nationaux inaliénables du peuple de Palestine !" Certains s'imaginaient que vos résolutions n'auraient que peu d'importance. Ils ne se sont pas rendu compte que ces résolutions étaient parmi les principaux courants qui ont arrosé le rameau d'olivier que je portais ce jour-là, et qui ont fait de ce rameau, que nous avons arrosé de notre sang, de notre sueur et de nos larmes, un arbre fermement enraciné dans le sol et qui s'élève vers le ciel. C'est un arbre qui porte la promesse de la victoire sur l'oppression, l'injustice et l'occupation. Ainsi, vous nous avez donné l'espoir que la liberté et la justice triompheront, et nous, en retour, nous vous avons donné une génération de notre peuple qui a consacré sa vie à la réalisation de ce rêve. Je parle de la génération de l'Intifada bénie qui défend aujourd'hui l'honneur de la patrie avec les pierres mêmes de son sol et mérite ainsi son appartenance à un peuple assoiffé de liberté et d'indépendance.

Je vous apporte les salutations de ces fils de notre peuple héroïque, de nos hommes et de nos femmes, des masses de l'Intifada bénie, qui entame sa deuxième année avec un grand élan et une organisation minutieuse, utilisant une approche civilisée et démocratique pour faire face à l'occupation, l'oppression, l'injustice et les crimes barbares commis quotidiennement par les occupants israéliens. Je vous apporte les salutations de nos jeunes hommes et femmes dans les geôles et les camps de détention collective de l'occupation, les salutations des enfants des pierres qui défient une force d'occupation armée d'avions de guerre, de blindés et d'armes, faisant ainsi revivre l'image du David palestinien affrontant le Goliath israélien lourdement armé.

À la fin de mon discours lors de notre première rencontre, j'ai réaffirmé, en tant que président de l'Organisation de libération de la Palestine et leader de la révolution palestinienne, que nous ne souhaitons pas voir une seule goutte de sang juif ou arabe versé, que nous ne souhaitons pas que les combats se

poursuivent une minute de plus. Je vous ai alors demandé de nous épargner toutes ces épreuves et ces agonies et d'accélérer la mise en place des fondements d'une paix juste basée sur la garantie des droits, des espoirs et des aspirations de notre peuple et sur l'égalité des droits de tous les peuples. J'ai dit alors que je vous demandais de soutenir la lutte de notre peuple pour l'exercice de son droit à l'autodétermination et de permettre à notre peuple de revenir de l'exil obligatoire auquel il a été contraint sous la menace des armes. Je vous demandais de contribuer à mettre fin à l'injustice dont ont été victimes des générations successives de notre peuple pendant plusieurs décennies, afin qu'il puisse vivre en tant que peuple libre et souverain sur son sol natal et dans ses foyers, et jouir de tous ses droits nationaux et humains.

La dernière chose que j'ai dite depuis cette tribune, c'est que la guerre éclate en Palestine et que la paix commence en Palestine. Le rêve que nous avions alors était la création d'un État démocratique de Palestine dans lequel les musulmans, les chrétiens et les juifs vivraient sur un pied d'égalité, jouissant des mêmes droits et ayant les mêmes obligations dans une communauté unifiée et intégrée, comme n'importe quel autre peuple dans notre monde contemporain.

Notre étonnement a été grand devant l'interprétation que les autorités israéliennes ont choisi de donner à ce rêve palestinien dont la source n'est autre que les enseignements des religions monothéistes qui illuminent le ciel de Palestine et les valeurs culturelles et humanistes qui appellent à la coexistence dans une société démocratique libre. L'interprétation était que ce rêve était un dessein maléfique visant à détruire et à oblitérer leur identité. Nous devons tirer la conclusion inéluctable de cette réponse. Nous devons prendre conscience de l'abîme entre la réalité et le rêve. Nous avons entrepris, au sein de l'Organisation de libération de la Palestine, de rechercher des formules alternatives réalistes et réalisables, capables de résoudre la question sur la base d'une justice possible plutôt qu'absolue, tout en garantissant les droits de notre peuple à la liberté, à la souveraineté et à l'indépendance ; en assurant la paix, la sécurité et la stabilité pour tous et en épargnant à la Palestine et au Moyen-Orient les guerres et les batailles qui durent depuis 40 ans.

N'étions-nous pas ceux qui ont pris l'initiative de s'appuyer sur la Charte et les résolutions des Nations unies, la Déclaration des droits de l'homme et la légitimité internationale comme base du règlement du conflit israélo-arabe ? N'avons-nous pas accueilli le communiqué Vance-Gromyko de 1977 comme une initiative pouvant constituer la base d'une proposition de solution à ce conflit ? N'avons-nous pas accepté de participer à la Conférence de Genève sur la base de la déclaration américano-égyptienne de 1977 afin de promouvoir les perspectives de règlement et de paix dans notre région ? N'avons-nous pas approuvé le plan de paix arabe de Fès en 1982 et, plus tard, l'appel à une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations unies, conformément à ses résolutions ? N'avons-nous pas soutenu le plan Brejnev pour la paix au Moyen-Orient ? N'avons-nous pas salué et soutenu la déclaration de Venise de la Communauté européenne sur les fondements d'une paix juste dans la région ? N'avons-nous pas salué et soutenu l'initiative conjointe des présidents Gorbatchev et Mitterrand concernant un comité préparatoire à la conférence internationale ?

N'avons-nous pas accueilli favorablement les nombreuses déclarations et initiatives politiques d'États et de groupes d'États africains, islamiques, non-alignés, socialistes, européens, visant à trouver un règlement fondé sur les principes de la légitimité internationale qui garantirait la paix et mettrait fin au conflit ?

Et quelle était la position d'Israël par rapport à tout cela ? Lorsque nous posons cette question, nous devons garder à l'esprit que pas une seule de ces initiatives, plans ou communiqués ne manquait d'équilibre politique ou ne négligeait les revendications et les intérêts de l'une ou l'autre des parties au conflit israélo-arabe. La position d'Israël par rapport à tout cela a été d'intensifier encore ses projets d'expansion des colons, d'attiser les flammes du conflit par davantage de destruction, de dévastation et de bain de sang et d'étendre les fronts de confrontation pour inclure le Liban, qui a été envahi par les armées d'occupation en 1982. Cette invasion a entraîné le massacre des peuples libanais et palestinien, notamment les horreurs de Sabra et Chatila. Jusqu'à aujourd'hui, Israël continue d'occuper une partie du Sud-Liban. Le Liban continue de subir des raids quotidiens et des attaques aériennes, maritimes et terrestres sur ses villes et villages et sur nos camps dans le Sud.

Il est douloureux et affligeant que le gouvernement américain soit le seul à continuer à soutenir les projets agressifs et expansionnistes d'Israël et à soutenir la poursuite de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes, ses crimes permanents et la poursuite de la politique de la main de fer contre nos femmes et nos enfants. Il est tout aussi douloureux et affligeant que le gouvernement américain persiste à refuser de reconnaître le droit de 6 millions de Palestiniens à l'autodétermination, un droit qui est sacré pour

le peuple américain et les autres peuples de cette planète. Dois-je leur rappeler la position du Président Wilson, auteur des deux principes universels des relations internationales, à savoir l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Lorsque le peuple palestinien a été consulté par la commission King-Crane en 1919, il a choisi les États-Unis comme puissance mandataire. Les circonstances l'ayant empêché, le mandat a été confié à la Grande-Bretagne. Ma question au peuple américain est la suivante : Est-il juste que le peuple palestinien soit privé de ce que le président Wilson a prescrit ?

Les administrations américaines successives savent que le seul acte de naissance sur lequel l'État d'Israël a été établi est la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947, approuvée à l'époque par les États-Unis et l'Union soviétique. Elle prévoit la création de deux États en Palestine, l'un arabe palestinien et l'autre juif. Comment le gouvernement américain peut-il alors justifier une position par laquelle il reconnaît et admet la moitié de cette résolution qui concerne Israël et rejette la moitié qui concerne l'État palestinien ? Comment le gouvernement des États-Unis explique-t-il son manque d'engagement envers la mise en œuvre d'une résolution qu'il a approuvée à plus d'une occasion à l'Assemblée, à savoir. La résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui prévoit le droit des Palestiniens à retourner dans les maisons et les propriétés dont ils ont été expulsés et appelle à indemniser ceux qui ne souhaitent pas exercer ce droit ? Le gouvernement des États-Unis sait que ni les États-Unis ni personne d'autre n'a le droit de fragmenter la légitimité internationale et les dispositions du droit international.

La lutte incessante de notre peuple pour ses droits se poursuit depuis plusieurs décennies maintenant. En menant cette lutte, notre peuple a offert des centaines de milliers de martyrs et de blessés et a enduré toutes sortes de souffrances tragiques. Cependant, cela n'a pas affaibli la détermination de notre peuple. Au contraire, cela a renforcé sa détermination à s'accrocher à sa patrie palestinienne et à son identité nationale. Les dirigeants d'Israël, dans leur excitation, se sont fait des illusions en croyant qu'après notre sortie de Beyrouth, la mer allait avaler l'Organisation de libération de la Palestine. Ils ne s'attendaient pas à ce que la marche vers l'exil se transforme en une procession de retour à la patrie, à la véritable arène du conflit, à la Palestine occupée. La vaillante intifada populaire a éclaté au sein de notre terre occupée, l'intifada qui est venue pour rester jusqu'à la réalisation de nos objectifs de liberté et d'indépendance nationale.

Je suis fier d'être l'un des fils de ce peuple qui écrit avec le sang de ses enfants, de ses femmes et de ses hommes la plus glorieuse épopée de la résistance nationale et qui, pour soutenir son intifada et la faire grandir jusqu'à ce qu'elle puisse imposer sa volonté et prouver que le droit peut l'emporter sur la force, accomplit chaque jour des miracles qui frisent le mythe. C'est avec une profonde fierté que nous saluons notre peuple de l'intifada comme les artisans d'une expérience révolutionnaire démocratique unique. Leur foi n'a pas pu être écrasée par la machine militaire d'Israël, ils n'ont pas pu être intimidés par la grêle de balles de toutes sortes, l'enterrement de personnes vivantes, les os brisés, les fausses couches ou l'usurpation des ressources en eau.

Leur détermination ne pouvait être affaiblie par la détention, l'internement, l'exil, la déportation, les punitions collectives, la démolition des maisons, la fermeture des universités, des écoles, des syndicats, des associations, des institutions et des journaux, ou l'assiégement des camps, des villages et des villes. Ces mesures brutales n'ont fait que renforcer leur foi et leur détermination, propageant ainsi la révolution dans chaque maison et l'enracinant dans chaque pouce de notre sol national.

Un peuple avec un tel héritage et une telle histoire ne peut être vaincu. Toutes les forces de la répression, de la tyrannie et de la terreur ne peuvent le détourner de sa foi profondément ancrée dans son droit à la patrie et dans des valeurs telles que la justice, la paix, l'amour, la coexistence et la tolérance. Tout comme l'arme du révolutionnaire nous a protégés de la liquidation physique et de la destruction de notre identité nationale dans les foyers de confrontation, nous sommes pleinement confiants dans notre capacité à protéger notre rameau d'olivier vert dans les foyers de confrontation politique.

L'adhésion du monde entier à notre juste cause, qui consiste à faire pression pour la réalisation d'une paix fondée sur la justice, démontre clairement que le monde a pris conscience, sans équivoque, de l'identité du bourreau et de la victime, de l'agresseur et de la victime, du combattant pour la liberté et la paix et du terroriste. Les pratiques quotidiennes de l'armée d'occupation et des gangs de colons armés et fanatiques contre notre peuple, nos enfants et nos femmes, ont démasqué le visage hideux de l'occupation israélienne et exposé sa véritable nature agressive.

Cette prise de conscience mondiale croissante a atteint les groupes juifs en Israël même et à l'extérieur. Leurs yeux se sont ouverts à la réalité du problème et à l'essence du conflit, en particulier depuis qu'ils ont été témoins des pratiques israéliennes inhumaines et quotidiennes qui sapent l'esprit tolérant du judaïsme lui-même. Il est devenu difficile, voire impossible, pour un Juif de rejeter la persécution raciale et de défendre les libertés et les droits de l'homme tout en gardant le silence sur les crimes d'Israël contre les droits de l'homme des Palestiniens, le peuple palestinien et la patrie palestinienne, en particulier les pratiques quotidiennes hideuses des occupants et des bandes de colons armés.

Nous faisons la distinction entre le citoyen juif, que les cercles dirigeants israéliens ont continuellement cherché à désinformer et à tromper, et les pratiques des dirigeants d'Israël. Nous sommes même conscients qu'à l'intérieur et à l'extérieur d'Israël, il existe des personnes juives courageuses et honorables qui ne cautionnent pas la politique de répression, de massacre, d'expansion, de colonisation et d'expulsion du gouvernement israélien et qui reconnaissent que notre peuple a des droits égaux à la vie, à la liberté et à l'indépendance. Au nom du peuple palestinien, je les remercie tous pour leur position courageuse et honorable.

Notre peuple ne veut pas d'un droit qui n'est pas le sien ou qui ne lui est pas dévolu en vertu de la légitimité internationale et du droit international. Il ne recherche pas la liberté au détriment de celle d'autrui et ne veut pas d'un destin qui nie celui d'un autre peuple. Notre peuple refuse de se sentir supérieur à tout autre peuple et refuse d'être inférieur à lui. Notre peuple veut être égal à tous les autres peuples, avoir les mêmes droits et les mêmes obligations. J'appelle tous les peuples du monde, en particulier ceux qui ont connu l'occupation nazie et qui ont considéré qu'il était de leur devoir de mettre fin à la pratique de l'oppression et de l'injustice d'un peuple contre un autre et d'aider tous ceux qui sont victimes du terrorisme, du fascisme et du nazisme. Je demande à tous ces peuples d'assumer aujourd'hui les responsabilités que l'histoire leur a confiées à l'égard de notre peuple qui souffre depuis si longtemps et qui ne demande qu'une place pour ses enfants sous le soleil, dans sa patrie - une place où ils puissent vivre en tant que personnes libres dans un pays libre, comme tous les autres enfants du monde.

C'est un motif d'optimisme que notre lutte culmine dans l'Intifada en cours, dans un climat international marqué par une recherche sérieuse et soutenue de détente, d'accord et de progrès internationaux. Nous sommes encouragés par les succès des Nations Unies et de son Secrétaire général et par leur contribution efficace au règlement de nombreux problèmes et au désamorçage des foyers de tension dans le monde dans le contexte de cette nouvelle détente internationale.

Il est certainement impossible de consolider ce nouveau climat international positif sans aborder tous les problèmes et les foyers de tension dans le monde, dans le but de formuler les dictats de la conscience humaine en critères plus précis et plus responsables pour l'évaluation des actions des hommes et des nations.

Ces critères devraient avoir la transparence qui nous permettrait à tous de faire face aux défis et aux nouvelles responsabilités du siècle à venir, en évitant les guerres et la destruction et en œuvrant pour plus de liberté, de bien-être, de paix et de progrès pour toute l'humanité. Personne ici ne conteste le fait que le problème de la Palestine est le problème primordial de notre monde contemporain. C'est le plus ancien à l'ordre du jour des Nations Unies. C'est le plus complexe et le plus compliqué. De toutes les questions régionales, c'est celle qui constitue la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. Elle est donc prioritaire parmi les questions qui retiennent l'attention des deux superpuissances et, en fait, de tous les pays du monde. Il est donc nécessaire de faire l'effort requis pour définir une voie pour sa résolution sur une base de justice. Ceci, en soi, serait la plus grande garantie de paix au Moyen-Orient.

Nous, au sein de l'Organisation de Libération de la Palestine - en notre qualité de dirigeants responsables du peuple de Palestine et de son destin, en toute fidélité à la lutte de notre peuple et dans le respect des sacrifices de nos martyrs ; dans notre désir de contribuer au climat de coexistence et de détente qui prévaut actuellement, et consciente de l'importance de participer aux efforts politiques pacifiques visant à trouver une solution politique qui mettrait fin aux tragédies de la guerre et des combats et ouvrirait la voie à une coexistence pacifique dans le cadre du droit international - a convoqué notre Conseil National Palestinien à une session extraordinaire à Alger du 12 au 15 novembre 1988 dans le but de définir et de clarifier notre position en tant que partie principale au conflit israélo-arabe, partie sans la participation et l'accord de laquelle ce conflit ne peut être résolu.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée, avec une grande fierté, que notre Conseil National Palestinien, par un exercice totalement libre de la démocratie, a démontré une fois de plus sa capacité à assumer ses responsabilités nationales et a adopté des résolutions sérieuses, constructives et responsables qui nous ouvrent la voie pour renforcer et souligner notre désir de trouver et de contribuer à un règlement pacifique qui garantirait les droits nationaux et politiques de notre peuple et assurerait la paix et la sécurité pour tous. La première et décisive résolution de notre Conseil national palestinien a été la proclamation de la création de l'État de Palestine, avec la ville sainte de Jérusalem, Al-Quds al-Sharif, comme capitale. L'État de Palestine a été déclaré en vertu du droit naturel, historique et légal du peuple arabe palestinien à sa patrie, la Palestine, et des sacrifices de ses générations successives pour la défense de la liberté et de l'indépendance de leur patrie ; en vertu des résolutions des conférences arabes au sommet ; par l'autorité de la légitimité internationale, telle qu'incarnée dans les résolutions des Nations Unies depuis 1947 ; et dans l'exercice par le peuple arabe palestinien de son droit à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté sur son sol, et conformément à vos résolutions successives.

Il est important, tout en répétant cette proclamation historique devant la communauté internationale, maintenant qu'elle est devenue l'un des documents officiels des Nations Unies, de réaffirmer qu'il s'agit d'une décision irréversible et que nous ne relâcherons pas nos efforts jusqu'à ce qu'elle parvienne à se débarrasser de l'occupation, permettant à notre peuple palestinien "d'exercer sa souveraineté dans son État, l'État de Palestine des Palestiniens, où qu'il se trouve, afin qu'il puisse développer son identité nationale et culturelle et jouir d'une pleine égalité en droits. Leurs croyances religieuses et politiques et leur dignité humaine seront sauvegardées dans le cadre d'un système démocratique de gouvernement parlementaire fondé sur la liberté d'opinion, la liberté de former des partis politiques et où les droits de la minorité seront protégés par la majorité et les décisions de la majorité seront respectées par la minorité. Ce système démocratique sera fondé sur les principes de la justice sociale et de l'égalité des droits, de l'absence de discrimination ethnique, religieuse, raciale ou sexuelle, dans le cadre d'une constitution qui garantira la primauté du droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire, dans le respect total de l'héritage spirituel et culturel palestinien séculaire de tolérance et de coexistence religieuses.

L'État de Palestine est un État arabe ; son peuple fait partie intégrante de la nation arabe et du patrimoine de cette nation, de sa civilisation et de son aspiration aux objectifs de progrès social, d'unité et de libération. L'État de Palestine est attaché à la Charte de la Ligue des États arabes, à la Charte des Nations unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principes de non-alignement. C'est un État épris de paix, attaché aux principes de la coexistence pacifique, et il travaillera avec tous les États et les peuples pour parvenir à une paix permanente fondée sur la justice et le respect des droits. C'est un État qui croit au règlement des différends internationaux et régionaux par des moyens pacifiques, conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies. Il rejette l'usage et la menace d'usage de la force, de la violence ou du terrorisme contre son intégrité territoriale et son indépendance politique et, également, contre l'intégrité territoriale de tout autre État, sans préjudice de son droit naturel de défendre son territoire et son indépendance. C'est un État qui croit que l'avenir ne peut apporter la sécurité qu'à ceux qui sont justes ou qui sont retournés à la justice. Tel est l'État de Palestine que nous avons proclamé et que nous nous efforcerons d'incarner afin qu'il puisse prendre sa place parmi les États du monde et participer et contribuer de manière créative à l'édification d'un monde libre où règneraient la justice et la paix. Notre État, si Dieu le veut, aura son gouvernement provisoire le plus tôt possible. Le Conseil national palestinien a mandaté le Comité exécutif de l'OLP pour assumer les fonctions de ce gouvernement dans l'intervalle.

Afin de donner une forme concrète à la décision susmentionnée, notre Conseil national palestinien a adopté une série de résolutions. Je voudrais mettre en évidence les plus saillantes de ces résolutions, qui soulignent notre détermination à poursuivre sérieusement la voie d'un règlement de paix équitable et à déployer le maximum d'efforts pour en assurer le succès. Notre CNP a souligné la nécessité de convoquer une conférence internationale sur le thème du Moyen-Orient et de son essence, la question de la Palestine, sous les auspices des Nations unies et avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit dans la région, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien, sur la base d'un accord entre les parties, représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité, étant entendu que la conférence internationale devra être convoquée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et devra garantir les droits nationaux et politiques légitimes du peuple palestinien, au premier rang desquels figure son droit à l'autodétermination.

Notre PNC a également réaffirmé la nécessité du retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris la Jérusalem arabe, la création de l'Etat palestinien, l'annulation de toutes les mesures de rattachement et d'annexion et le démantèlement des colonies de peuplement établies par Israël dans les territoires palestiniens et arabes depuis 1967, comme le demandent les résolutions des sommets arabes de Fès et d'Alger. Notre CNP a également réaffirmé la nécessité de chercher à placer les territoires palestiniens occupés, y compris la Jérusalem arabe, sous la supervision des Nations Unies pour une période limitée, afin de protéger notre peuple et de créer une atmosphère propice au succès de la conférence internationale, à la réalisation d'un règlement politique global et à l'instauration de la sécurité et de la paix pour tous les peuples et États du Moyen-Orient, par l'acceptation mutuelle, et afin de permettre à l'État de Palestine d'exercer son autorité effective sur ces territoires, comme le demandent les résolutions des sommets arabes.

Notre CNP a également appelé à la solution du problème des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions des Nations Unies sur le sujet. Il a également souligné que la liberté de culte et la pratique des rites religieux pour toutes les confessions devaient être assurées sur les lieux saints en Palestine. Le CNP a également confirmé sa résolution précédente concernant la relation privilégiée et spéciale entre les peuples frères de Jordanie et de Palestine et que la relation future entre le Royaume hachémite de Jordanie et l'État de Palestine et le Royaume hachémite de Jordanie serait établie sur la base d'une confédération et d'un choix libre et volontaire par les deux peuples frères en corroboration des liens historiques et des intérêts communs vitaux qui les unissent.

Le CNP a réaffirmé la nécessité de la mise en place et de la garantie par le Conseil de Sécurité d'arrangements pour la sécurité et la paix entre tous les Etats de la région.

Il est important pour moi de souligner ici que ces résolutions reflètent clairement, tant dans leur contenu que dans leur formulation, notre ferme croyance en la paix et la liberté, ainsi que notre totale conscience et notre profonde appréciation du climat de détente internationale et de l'empressement de la communauté internationale à trouver des solutions équilibrées qui répondent aux exigences et aux intérêts fondamentaux des parties au conflit. Ces résolutions témoignent également du sérieux de la position du peuple palestinien sur la question de la paix : il est attaché à la paix et croit qu'elle doit être assurée et garantie par le Conseil de sécurité sous l'égide des Nations unies. Ces résolutions constituent une réfutation ferme et sans ambiguïté de tous les arguments, préjugés, positions et prétextes utilisés par certains États pour mettre en doute la position et la politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

Alors que notre peuple, par l'intermédiaire de son Intifada et de ses représentants au sein du CNP, votait pour la paix et confirmait ainsi sa réaction positive à l'esprit de détente qui prévaut dans les relations internationales et à la tendance croissante à régler les conflits mondiaux par des moyens pacifiques, le gouvernement israélien a continué à attiser les flammes de l'agression, de l'expansionnisme et du sectarisme religieux, annonçant ainsi son insistance à opter pour la belligérance et la négation du droit de notre peuple.

La partie palestinienne, pour sa part, a formulé des positions politiques claires et responsables, en accord avec la volonté de la communauté internationale, afin de contribuer à la convocation de la Conférence internationale de paix et d'assurer le succès de ses travaux. Ce soutien international gratifiant et courageux, qui s'exprime par la reconnaissance de l'Etat de Palestine, n'est qu'une preuve supplémentaire de la justesse de notre démarche et de la crédibilité de nos résolutions, qui s'inscrivent pleinement dans la volonté internationale de paix.

Si nous apprécions grandement les voix libres des États-Unis qui ont expliqué et soutenu notre position et nos résolutions, nous constatons que l'administration américaine ne s'engage toujours pas à faire preuve d'impartialité dans ses relations avec les parties au conflit. Elle continue à exiger de nous seuls l'acceptation de positions qui ne peuvent être déterminées avant la négociation et le dialogue dans le cadre de la Conférence internationale. Je tiens à souligner ici que la reconnaissance de l'égalité et des droits mutuels des deux parties au conflit est le seul moyen de répondre aux nombreuses questions posées, quelle que soit leur source. Si les politiques telles qu'elles sont pratiquées sur le terrain reflètent les intentions des décideurs, c'est la partie palestinienne qui a le plus de raisons de s'inquiéter et d'exiger des garanties quant à son sort et à son avenir, face à un État d'Israël doté des armes les plus modernes, y compris des armes nucléaires.

Notre Conseil national palestinien a réaffirmé son engagement envers les résolutions des Nations Unies qui défendent le droit des peuples à résister à l'occupation étrangère, au colonialisme et à la discrimination

raciale, ainsi que leur droit à lutter pour leur indépendance. Il a également réaffirmé son rejet du terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État, soulignant son attachement à ses résolutions antérieures à cet égard, à la résolution du sommet arabe d'Alger en 1988, aux résolutions 42/159 de 1987 et 40/61 de 1985 de l'Assemblée générale, et à ce qui a été déclaré à ce sujet dans la déclaration pertinente du Caire du 7 novembre 1985.

Il s'agit d'une position suffisamment claire et totalement dépourvue d'ambiguïté. Et pourtant, en tant que président de l'Organisation de libération de la Palestine, je déclare une fois de plus : Je condamne le terrorisme sous toutes ses formes et, en même temps, je salue ceux qui sont assis devant moi dans cette salle et qui, à l'époque où ils luttaient pour libérer leurs pays du joug du colonialisme, étaient accusés de terrorisme par leurs oppresseurs et qui, aujourd'hui, sont les dirigeants fidèles de leurs peuples, les champions intrépides des valeurs de justice et de liberté.

J'adresse également un salut respectueux aux martyrs tombés aux mains du terrorisme et des terroristes, au premier rang desquels mon compagnon de vie et adjoint, le symbole du martyr Khalil al-Wazir, et aux martyrs tombés lors des massacres auxquels notre peuple a été soumis dans diverses villes, villages et camps de Cisjordanie, de la bande de Gaza et du sud du Liban.

La situation dans notre patrie palestinienne ne peut plus rester en suspens. Voici notre peuple et nos enfants à l'avant-garde de la marche, portant le flambeau de la liberté, et donnant leur vie quotidiennement pour mettre fin à l'occupation et jeter les bases de la paix dans leur patrie libre et indépendante et dans toute la région. Pour cette raison, le Conseil National de la Palestine a adopté ses résolutions d'un point de vue réaliste, en tenant compte des circonstances des Palestiniens et des Israéliens et de la nécessité de favoriser un esprit de tolérance entre eux.

Les Nations Unies ont une responsabilité historique et exceptionnelle envers notre peuple et ses droits. Il y a plus de 40 ans, les Nations unies, dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, ont décidé de la création de deux États en Palestine, un État arabe palestinien et un État juif. Malgré le tort historique qui a été fait à notre peuple, nous estimons aujourd'hui que ladite résolution continue de répondre aux exigences de la légitimité internationale, qui garantit le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l'indépendance nationale.

Par conséquent, l'accélération du rythme du processus de paix dans la région exige un effort exceptionnel de la part de toutes les parties concernées et des parties internationales, notamment les États-Unis et l'Union soviétique, qui portent une responsabilité particulière envers la cause de la paix dans notre région.

Les Nations Unies, les membres permanents du Conseil de Sécurité et tous les blocs et organismes internationaux ont un rôle vital à jouer à ce stade. C'est pourquoi, en ma qualité de président du comité exécutif de l'OLP, qui assume actuellement les fonctions de gouvernement provisoire de l'État de Palestine, je présente l'initiative de paix palestinienne suivante :

Premièrement, qu'un effort sérieux soit fait pour convoquer, sous la supervision du Secrétaire Général des Nations Unies, le comité préparatoire de la Conférence Internationale de la Paix sur le Moyen-Orient - conformément à l'initiative du Président Gorbatchev et du Président Mitterrand, que le Président Mitterrand a présentée à l'Assemblée vers la fin du mois de septembre dernier et qui a été soutenue par de nombreux États, afin d'ouvrir la voie à la convocation de la Conférence Internationale, qui bénéficie d'un soutien universel, à l'exception du Gouvernement d'Israël ;

Deuxièmement, sur la base de notre croyance en la légitimité internationale et le rôle vital des Nations Unies, que des actions soient entreprises pour placer notre terre palestinienne occupée sous la supervision temporaire des Nations Unies, et que des forces internationales y soient déployées pour protéger notre peuple et en même temps superviser le retrait des forces israéliennes de notre pays ;

Troisièmement, l'OLP œuvrera à la réalisation d'un règlement global entre les parties concernées par le conflit israélo-arabe, y compris l'État de Palestine, Israël et les autres États voisins, dans le cadre de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1974) du Conseil de sécurité, de manière à garantir l'égalité et l'équilibre des intérêts, en particulier les droits de notre peuple à la liberté et à l'indépendance nationale, et le respect du droit de toutes les parties au conflit d'exister dans la paix et la sécurité.



Si ces principes sont approuvés lors de la Conférence internationale, nous aurons parcouru un long chemin vers une solution juste, et cela permettra de parvenir à un accord sur tous les arrangements de sécurité et de paix.

J'espère qu'il est clair pour tout le monde que notre peuple palestinien, déterminé comme il l'est à obtenir ses droits nationaux légitimes à l'autodétermination, au retour et à la fin de l'occupation de la patrie palestinienne, est également déterminé à lutter pour ces objectifs par des moyens pacifiques dans le cadre de la Conférence internationale, sous le parrainage des Nations unies et conformément à sa Charte et à ses résolutions.

Je vous assure que, comme tous les autres peuples de la terre, nous sommes un peuple qui aspire à la paix - et peut-être avec plus d'enthousiasme encore, compte tenu de nos longues années de souffrance et des conditions difficiles dans lesquelles vivent notre peuple et nos enfants, qui sont privés d'une vie normale, libérée de la guerre, de la tragédie, du tourment de l'exil, du sans-abrisme et de l'angoisse quotidienne.

Que s'élèvent donc les voix de ceux qui sont pour le rameau d'olivier, la coexistence pacifique et l'entente internationale. Que toutes les mains s'unissent pour défendre une occasion historique - peut-être unique - de mettre fin à une tragédie qui dure depuis trop longtemps et qui a coûté des milliers de vies et la destruction de centaines de villages et de villes.

Si nous offrons le rameau d'olivier de la paix, c'est parce que ce rameau germe dans nos cœurs de l'arbre de notre patrie, l'arbre de la liberté.

Je suis venu à vous au nom de mon peuple, en vous tendant la main pour que nous puissions faire une paix réelle, une paix basée sur la justice. Sur cette base, je demande aux dirigeants d'Israël de venir ici, sous le parrainage des Nations unies, pour qu'ensemble nous puissions forger cette paix. Je leur dis, comme je vous dis, que notre peuple, qui aspire à la dignité, à la liberté et à la paix pour lui-même et à la sécurité pour son État, veut la même chose pour tous les États et parties impliqués dans le conflit israélo-arabe.

Je m'adresse ici tout particulièrement au peuple israélien dans tous ses partis et toutes ses forces, et surtout aux forces qui, parmi lui, prônent la démocratie et la paix. Je leur dis : Venez, chassez la peur et l'intimidation, faisons la paix. Laissez derrière vous le spectre des guerres qui n'ont cessé de faire rage au cours des 40 dernières années. Laissez de côté toutes les menaces de guerres à venir, dont le combustible ne pourrait être que les corps de nos enfants et des vôtres. Venez, faisons la paix. Faisons la paix des audacieux, des courageux, loin de l'arrogance du pouvoir et des armes de destruction, loin de l'occupation et de l'oppression et de l'humiliation et du meurtre et de la torture.

"Dis : O Gens du Livre ! Venez Aux conditions communes..." : (Coran, 111:64) afin que nous puissions construire la paix sur la terre de la paix, la terre de Palestine.

"Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix, bonne volonté envers les hommes." (La Sainte Bible, Luc 2:14)

"O Seigneur, Tu es la paix, et la paix vient de Toi, et la paix reviendra à Toi. Laisse-nous vivre, ô Seigneur, dans la paix et entrer au Ciel, Ta maison, la maison de la paix." (La Torah)

Enfin, je dis à notre peuple : *"L'aube approche. La victoire est proche. Je vois la patrie dans vos pierres sacrées. Je vois le drapeau de notre Palestine indépendante flotter sur les collines de notre patrie bien-aimée."*